

Pour publication immédiate

LES ASPECTS LEGAUX INTERVENANT EN ETHIQUE DE LA RECHERCHE AVEC DES ETRES HUMAINS

Montréal, le 8 avril 2024. – C’est en réponse à une demande issue de la communauté de la recherche collégiale que l’[Association pour la recherche au collégial](#) (ARC) propose une seconde séance de formation sur les aspects légaux qui interviennent en éthique de la recherche avec des êtres humains. Cette séance aura lieu en ligne, le 26 avril 2024, de 9 h à 10 h 30 (heure de Montréal). Les cégeps, collèges privés subventionnés et écoles gouvernementales sont invités à promouvoir l’activité auprès des personnes concernées.

La séance intitulé [Les aspects légaux intervenant en éthique de la recherche avec des êtres humains](#) est offerte à toutes les personnes intéressées par le sujet, peu importe leur fonction. Ainsi, elle pourrait présenter de l’intérêt pour les chercheuses et chercheurs, pour les conseillères et conseillers à la recherche, pour les gestionnaires de la recherche, pour les personnes responsables des mesures d’initiation à la recherche, et enfin, pour les membres de comités d’éthique de la recherche de même que pour les coordonnatrices et coordonnateurs de ces comités qui n’ont pu participer à l’Atelier CER sur le même sujet, qui leur était expressément destiné.

Bien qu’il soit nécessaire de s’appuyer sur la plus récente édition de l’*Énoncé de politique des trois conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains 2 (EPTC 2)* lorsqu’on réalise des activités de recherche avec des participantes et participants humains, on doit aussi tenir compte de certaines lois qui ont un impact sur les travaux de recherche. Au Québec, des changements au cadre législatif ont été apportés récemment, notamment en ce qui concerne la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels (loi 25) et la Loi sur les renseignements de santé et de services sociaux (loi 5). L’activité permettra aux personnes qui y participeront de se familiariser avec ces deux nouvelles lois et de comprendre l’impact qu’ont celles-ci sur le travail des chercheuses et chercheurs ainsi que sur l’évaluation éthique de leurs projets.

Lors de cette séance, il sera possible de discuter en anglais comme en français avec la personne-ressource. De manière à privilégier une discussion libre et la pleine participation de toutes et de tous, la période d’échange ne sera pas enregistrée. Toutefois, les personnes inscrites à la séance pourront en visionner la partie informative en différé. Les personnes désireuses de s’inscrire à cette séance peuvent le faire en remplissant le formulaire ci-après : <https://forms.gle/aXxExtFZNS3MUjZS6>. Toute contribution institutionnelle versée à l’ARC permet aux personnes en provenance des [établissements ou organismes concernés](#) d’y participer sans frais. Pour les autres, des frais sont exigibles selon la [grille de tarification pour les individus](#).

* * *

Fondée en 1988, l’Association pour la recherche au collégial a pour mission de promouvoir la recherche collégiale par des activités de représentation et de valorisation ainsi que des services à la collectivité, et ce, auprès de tous les individus ou groupes concernés.

— 30 —

Source : Lynn Lapostolle, directrice générale
514 299-9568 | 514 843-8491 | arc@cvm.qc.ca